## République Française

Département du Douls

## N° 37/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 avril 2018,

Objet de la délibération :

Espace Ludique et

Touristique : autorisation de Programme – Crédit de

- -

**Paiement** 

#### Nombre de membres

- En exercice: 98

- Présents titulaires : 66

- Absents:

Dont suppléés : 5Dont représentés : 11

• Excusés : 4

Non excusés : 12

- Votants: 82

Résultat du vote Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180405-37-18-DE - Contre : 0

Accusé Lestine tinecutoire

Réception par le préfet : 19/04/2018

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

### SÉANCE 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le cinq avril,

**Procuration** 

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'Espace Culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Debois Jean-Pierre à M. Bérion Dominique, M. Bole Léon à M. Pierre Maire, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Edme

Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Laithier Didier à M. Bonnefoi Frédéric (jusqu'à 21h00), M. Boillon Jean-Maurice à M. Ducret Sylvain, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitet

Marie-Jeanne, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Sage Irénée par M. Castella Benoit, M. Chaussarot Michel

par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenman

Grégory

Excusé(e) Mme Boucon Galimard Sabrine, Ms. Maugain Romuald, Laporte Jean &

**Daudey Louis** 

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Galmiche Christelle, Ms. Absent(e)s Maurice Jacques, Percier Pascal, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage

Jean-Luc, Prost Jean-Paul, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourguin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

 Vu la délibération N° 59/17 du 10/04/17 portant le montant de l'Autorisation de Programme à 13 341 641.11 € TTC et le montant du Crédit de Paiement 2017 à 51 883.95 € TTC,

Considérant l'absence d'écriture en 2017,

Il convient de reconduire l'autorisation de programme de 13 341 641.11 € TTC et le crédit de paiement 2018 de 51 883.95 € TTC pour solder l'opération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

 Approuve la reconduction de l'autorisation de programme d'un montant de

■ Vote pour solder l'opération "Espace Ludique et Touristique" le crédit de paiement 2018 d'un montant de 13 341 641.11 € TTC

51 883.95 € TTC

Fait et délibéré en séance, le 05.04.18

Pour Extrait conforme, Jean dawe GREMIER



